

# Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

## du 15 novembre 2024

Département de l'Aude

République Française  
COMMUNE DE BARAIGNE

---

<b>Nombre de membres en exercice :</b> 10	<b>Séance du 15 novembre 2024</b>
<b>Présents :</b> 8	L'an deux mille vingt-quatre et le quinze novembre, à 18 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Pascal ASSEMAT, maire
<b>Votants :</b> 8	<b>Sont présents :</b> Pascal ASSEMAT, Laurie ALBOUY, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Edith CAZAUX, Joël GARCIA, Camille GUAGNO, Chantal WEIDMANN
	<b>Absents :</b> Magali BELTRAN, Sylvain VALADE
	<b>Secrétaire de séance :</b> Jean CARRERA

---

### Ordre du jour:

- 1) CCCLA - Bilan projet de territoire - Intervention de Mmes ROSTOLL et MASSART
- 2) Présentation du projet CENSOMED - Intervention de M. BATIGNE
- 3) Désignation du secrétaire de séance
- 4) Approbation du PV de la séance du 27 septembre 2024
- 5) Projet CENSOMED - accord de principe
- 6) Rapport triennal artificialisation des sols
- 7) Création de poste d'attaché territorial
- 8) Questions diverses

#### **1) Mesdames Nadine ROSTOLL et Emmanuelle MASSART présentent le bilan du projet territorial 2020-2026.**

Projection d'un diaporama présentant les 4 défis et 20 axes de travail du projet territorial et développement des actions déjà réalisées, en cours de réalisation ou à venir.

Echange entre les représentantes de la CCCLA et les conseillers municipaux.

#### **2) M. Robert BATIGNE, maire de Salles sur l'Hers, présente le projet de Centre de soins non programmés.**

Projet d'agrandissement de la maison de santé pluridisciplinaire par la construction d'un bâtiment permettant l'accueil sans RDV des patients par des urgentistes.

La mairie de Salles sur l'Hers mettrait le terrain à disposition et financerait la construction par un emprunt qui serait remboursé par le loyer versé par l'équipe médicale.

Les communes du territoire participeraient une seule fois pour l'achat du matériel médical initial ; la participation pourrait être calculée en fonction du nombre d'habitants de chaque commune.

#### **3) M. Jean CARRERA est désigné secrétaire de séance.**

#### **4) Le PV de la séance du 27 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.**

### **5) Projet CENSOMED ( DE\_2024\_019)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en date du 1<sup>er</sup> juillet 2024, les maires de l'ancien territoire Hers et Ganguise ont été invités à une réunion à la mairie de Salles-sur-l'Hers pour leur être présenté un projet d'extension du cabinet médical pour des soins non programmés.

Le projet architectural en première esquisse se chiffre à 694 000 € HT, auquel il convient d'ajouter le matériel pour 150 000 € environ. La commune de Salles sur l'Hers se propose de céder le terrain, pour construire cet outil à côté de l'actuelle Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Le coût des travaux diminué des subventions obtenues sera amorti par la commune sur 30 ans grâce aux redevances versées par les professionnels de santé dans le cadre du bail professionnel avec la future SCM à créer (médecins + infirmiers).

Le Conseil Municipal,

Considérant que ce projet permet de répondre à une offre de soins complète sur l'ensemble du territoire :

- Approuve le projet de Centre de Soins Non Programmés sur la commune de Salles sur l'Hers
- Dit que la commune de BARAIGNE donne un accord de principe sur une participation à l'acquisition du volet matériel du centre de soins non programmés. Cette participation pourrait être fixée par habitant selon le dernier recensement INSEE.

### **6) Rapport triennal artificialisation des sols ( DE\_2024\_020)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la loi N°2021-1104 du 22 août 2021, dite « Climat et Résilience », complétée par la loi N°2023-630 du 20 juillet 2023, la France s'est fixée comme objectif d'atteindre le « Zéro Artificialisation Nette des Sols » (ZAN) en 2050, un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente (période de référence allant du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2021).

Le décret du 27 novembre 2023 oblige les collectivités ou EPCI compétents en matière d'urbanisme à dresser, tous les trois ans, un rapport sur la consommation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) et à évaluer le respect des objectifs de réduction de la consommation d'ENAF fixés dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le premier rapport local de suivi de l'artificialisation des sols doit faire l'objet d'une délibération avant le 31 décembre 2024,

Considérant que la consommation des ENAF entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 sur la commune de BARAIGNE s'élève à 0.63 ha,

Considérant que la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) est destinée à l'habitat (0.5 ha) et à un équipement public (cimetière) (0.13 ha),

Considérant que ce premier rapport servira de base pour suivre la consommation foncière du territoire communal et notamment la réduction progressive des surfaces artificialisées,

- APPROUVE le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération.

#### **7) Création poste attaché territorial ( DE\_2024\_021)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

Compte tenu du résultat de la Commission Lignes Directives de Gestion Promotion Interne du 29 octobre 2024 du Centre de Gestion de l'Aude concernant la demande de promotion interne faite par la Commune de Baraigne, il convient de créer un emploi d'attaché territorial.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

La création de 1 emploi permanent à temps non complet d'attaché territorial à raison de 10h30 hebdomadaires au grade d'attaché à compter du 18 novembre 2024.

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attaché territorial

Grade : Attaché                                      ancien effectif : 0                                      nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal DECIDE d'adopter la proposition de M. le Maire et de modifier le tableau des emplois en conséquence (tableau joint à la présente délibération).

#### **8) Questions diverses**

- Création d'un regard avec grille fonte sur le réseau existant rue de l'abreuvoir
- La Commune avait déposé un appel à projet pour "Gestion des chats errants". La réponse de l'Etat est négative car tous les crédits ont été consommés.
- Point sur les travaux de rénovation/extension du foyer rural : le marché à procédure adaptée (MAPA) pour le choix de l'architecte est en cours.

**La séance est levée à 21h00.**

Fait à Baraigne, le 21 novembre 2024

Le secrétaire de séance,

Jean CARRERA

Le Maire,

Pascal ASSEMAT

